



Si LES ENFANTS
MIGRANTS
AU QUOTIDIEN
4/6 
mineurs

Vivre l'exil en famille, un droit, un combat

Nadine et ses enfants
« mon soutien,
ma douleur », p.4

Pour un réfugié, le droit
au regroupement familial
n'est pas garanti, p.7

Vivre avec sa famille, un droit fondamental

LA LIGUE DES FAMILLES

la ligue
des familles
citoyenparent

Des millions de familles sont contraintes de vivre séparées en raison de l'exil. Un exil qui le plus souvent est une question de survie pour soi ou pour ses proches. Personne ne quitte sa maison, son pays et sa famille par plaisir. Personne.

Aucun parent ne quitte son enfant sans l'espoir chevillé au plus profond du cœur de le retrouver et de re-vivre avec lui-elle. La scène du film de Nadine Labaki, *Capharnaüm* où cette jeune femme éthiopienne sans-papiers retrouve son petit garçon nous renvoie à ce qui nous relie tous et toutes, nous les humains, à savoir l'amour de nos enfants et la souffrance immense d'en être séparé.

Le droit à la vie de famille est un droit fondamental. Pour ceux et celles qui n'ont jamais quitté leur pays d'origine, cela semble tellement évident qu'on n'y pense même pas. Quelle chance. Mais pour des milliers de familles arrivées chez nous d'un lointain en crise, le respect de ce droit de base est un combat.

Et pourtant... Le droit à vivre en famille est inscrit dans la Constitution belge, la Convention européenne des droits de l'Homme et la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Le regroupement familial, de son côté, fait l'objet de lois depuis les années 1980. Il était alors pensé comme le premier pas vers une immigration légale et se posait comme garant du maintien des liens familiaux. Mais voilà, cette loi a été modifiée en 2011 et son application est rendue beaucoup plus difficile : allongement des démarches, augmentation et complexification des documents à fournir et coûts exorbitants de la procédure. S'il était au départ considéré comme une politique « d'intégration », le regroupement familial devient un outil de régulation des flux migratoires. Pire, dans les conditions actuelles, il est une source d'insécurité juridique et une difficulté supplémentaire pour les étrangers.

C'est peu de dire que c'est dommage. 70% des personnes qui sont concernées par cette loi sont des enfants. Des enfants qui souhaitent rejoindre leurs parents mais également des enfants arrivés seuls ici, livrés à eux-mêmes dans un pays inconnu.

Par bonheur, les citoyen-ne-s belges ont fait la démonstration de leur générosité et de leur hospitalité en accueillant ces personnes, mineurs non accompagnés, jeunes adultes seuls ou familles. Ils et elles sont nombreux-ses à les soutenir par une relation de tuteur pour les jeunes et par des gestes simples et quotidiens de solidarité au travers de projets de *voisins solidaires* par exemple. Ils ne remplacent pas leur famille mais ils tentent d'en atténuer le manque, d'apporter de la chaleur. C'est à nos autorités maintenant de changer de cap et de se mettre à la hauteur des textes internationaux qu'ils sont censés faire vivre ici en Belgique. Et surtout, de se mettre à la hauteur des principes de dignité humaine qui devraient tous nous guider. Nous demandons à ces personnes migrantes d'appliquer nos lois mais nous ne respectons pas leurs droits. Même pas celui de vivre en famille.

Il faut changer de cap, à commencer par respecter les droits fondamentaux de tous, aussi des personnes migrantes.

Le Ligueur et le CIRÉ ont uni leurs forces pour vous offrir ce supplément. Sur six numéros, une fois par mois, nous consacrons huit pages au quotidien des enfants migrants et à leur actualité. Au programme ? Reportages, témoignages d'experts, infos pratiques. L'idée ? Vous apporter toutes les informations nécessaires, pour agir, pour contredire et bien sûr, pour pouvoir en parler avec vos enfants.



CIRÉ
coordination et initiative
pour réfugiés et étrangers

la ligue
des familles
citoyenparent

Coordination : Martine Vandemeulebroucke
Rédaction : Grégoire Comhaire, Pierre Jassogne, Maria-Laetitia Mattern, Julie Luong
Reportage photos : Alex Garrido
Mise en page et infographies : Élise Debouny & Louise Laurent
Impression : Corelio

Éditeur responsable : Sotieta Ngo, 80-82 rue du Vivier, 1050 Bruxelles.

Avec le soutien de la Cocof (Commission communautaire française), de la Fédération Wallonie-Bruxelles (service de l'éducation permanente).



La vie de famille en centre d'accueil : une copie à revoir

Les enfants migrants se retrouvent avec leur famille dans les centres d'accueil. Mais la vie quotidienne n'est pas simple. Manque d'intimité, de lieux pour se retrouver. Parents comme enfants en souffrent.

Par PIERRE JASSOGNE

Cannelle, coriandre... Les noms d'épices se succèdent les uns aux autres, les couleurs aussi, sur les portes de ce long couloir en plein réaménagement. Dans quelques semaines, plusieurs cuisines individuelles seront proposées aux résidents du centre Fedasil de Rixensart qui compte 170 places et accueille principalement des familles, près de 80 % des résidents. Celles-ci pourront avoir accès à leur propre frigo et préparer les plats qu'elles partageront ensemble dans la journée. *On leur offre la possibilité de se faire à manger, plutôt que d'être soumis systématiquement aux horaires et à la nourriture servie au restaurant. Chacun aura son espace, ce qui favorisera la reprise en main du rythme familial par les parents. Cela leur permettra aussi d'adapter l'alimentation aux besoins de leurs enfants*, explique Thierry Pire, directeur du centre Fedasil de Rixensart. Le centre accueille principalement des mamans seules avec enfants, et près d'une dizaine de mineurs arrivées seules avec des enfants ou enceintes. *Le centre a la chance d'avoir de nombreuses chambres qui se prêtent à l'accueil de ces familles, ce qui n'est pas le cas de tous les centres Fedasil.*

Le directeur est néanmoins bien conscient des contraintes d'un centre communautaire qui pèsent sur la vie, le quotidien de ces familles. *Il y a en effet de nombreuses règles de vie en communauté, qui vont des sanitaires à la nourriture à partager. Cela ne favorise pas, sur le long terme, la vie de famille. Mais Thierry Pire s'efforce d'assurer un minimum d'intimité à ces familles pour qu'elles puissent se retrouver. On veille à ce que l'unité familiale soit garantie au sein de la même chambre. Dans une chambre de six, on ne mettra jamais deux familles de trois personnes. Ceci dit, cela pose la question de l'intimité et de la promiscuité parents-enfants au sein d'une même chambre si le séjour au centre dure longtemps.*

Le centre Fedasil de Rixensart accueille surtout des femmes seules avec enfants.

S'adapter à la vie en communauté

Depuis sept mois, Sarah¹ réside à Rixensart avec sa famille. Elle est seule avec ses quatre enfants. L'aîné a 18 ans et la plus jeune 2 ans à peine. En Mauritanie, la mère de famille était journaliste. *Je travaillais beaucoup et je ne voyais presque pas mes enfants à cause de mon travail. Maintenant, en centre, c'est l'inverse. Cela nous a énormément rapprochés.* Quand ses enfants vont à l'école, Sarah peut souffler un peu ou penser aux nombreuses démarches administratives en vue de sa régularisation. *Mais notre situation est difficile et les enfants en souffrent. S'adapter à la vie en communauté n'est pas facile,* admet la mère de famille. *Partager une même chambre à cinq n'est pas simple, mais cela nous permet de rester ensemble, de se sentir protégé.*

Le centre de Rixensart cherche d'ailleurs à offrir aux mères seules, particulièrement celles qui rencontrent le plus de difficultés, un maximum d'encadrement pour améliorer leur vie quotidienne, en leur proposant une salle de bains pour enfants, en leur offrant des activités adaptées à leurs besoins, en leur permettant aussi de se former, en organisant la garde des enfants. Pour les mères mineures, la priorité est mise avant tout sur leur scolarité, en prenant des dispositions pour garder les enfants au centre pendant la journée dans une halte-garderie. *Il y a aussi un suivi éducatif pour accompagner ces mères dans la gestion de la grossesse et de la maternité,* ajoute Thierry Pire.

Dans son rapport *What do you think* qui a interrogé 170 enfants migrants et réfugiés, l'Unicef s'est intéressé à leur vie de famille

“ En centre, la nourriture est un problème. ”

Les enfants aimeraient manger en famille ”

en Belgique. *La famille est la première cellule de protection. Les enfants qui sont arrivés avec leurs parents ont souligné*

l'importance d'être accompagnés et soutenus par leurs parents. Ceux qui sont venus seuls aimeraient avoir quelqu'un qui prenne soin d'eux. Ils veulent être réunis avec leur famille. Mais la procédure de regroupement familial est un dédale administratif dans lequel ils se perdent, indique Maud Dominicy de l'Unicef.

Les enfants interrogés dans ce rapport évoquent aussi la vie de famille en centre. *Ce n'est jamais une situation idéale, notamment dans les centres d'accueil de grande taille. Il y a un phénomène de déparentalisation, lié à l'institution qui règle tout à la place des parents, que ce soit au niveau de la nourriture, comme du déroulement de la journée,* poursuit-elle. *La nourriture est d'ailleurs le grand sujet de discussion des enfants. En centre d'accueil, c'est clairement un problème. Pour ces enfants, la nourriture est le souvenir des repas en famille. C'est un lien affectif avec leur famille. Autant dire que les repas collectifs en centre passent mal. Beaucoup*



aimeraient manger seuls avec leurs parents. Certains déplorent aussi la promiscuité qu'induit un grand centre d'accueil comme le fait d'être à plusieurs dans une chambre, de supporter le vacarme jour et nuit, parfois la violence ou les bagarres. Les enfants, lorsqu'ils ont passé de longues années en centre d'accueil, expriment surtout le désir simple d'une vie en famille dans des appartements ou de petits lieux d'accueil.

Dans son rapport, l'Unicef évoque aussi la situation des mères mineures et en appelle à un accompagnement sur mesure pour ces jeunes filles particulièrement fragilisées. *La vie dans les grands centres n'est pas appropriée pour ces jeunes mères. Ce type d'accueil génère du stress qui les empêche de s'occuper de leur bébé comme elles le souhaiteraient. Elles réclament toutes un hébergement dans des petites structures, en famille d'accueil ou en appartement,* pointe encore Maud Dominicy. ♦

1. Le prénom a été modifié

Nadine vit avec ses quatre enfants dans des conditions de logement très précaires.

Témoignage

Survie de famille



Nadine est la porte-parole des mamans de la Voix des Sans-Papiers de Liège, un collectif de personnes en situation irrégulière qui a vu le jour en 2014. Ses quatre enfants, âgés de 7 à 17 ans, sont à la fois son soutien et sa douleur.

Par JULIE LUONG

Une centaine de sans-papiers occupe depuis plusieurs années une ancienne école d'horticulture dans le quartier de Burenville, sur les hauteurs de Liège. Nadine y a longtemps vécu avec ses quatre enfants. Mais c'est dans un autre bâtiment ironiquement baptisé « Le Palais » – il fait face au bâtiment du Palais de Justice – que nous la rencontrons un mardi après-midi. Les enfants viennent de rentrer de l'école. Ils nous saluent de loin, couchés en travers des deux uniques matelas que compte la pièce qui sert à la fois de chambre, de cuisine et de salon à cette famille de cinq personnes. Sous l'éclairage au néon, des caisses remplies de vaisselle côtoient des sacs de vêtements sales. Dans ce bâtiment appartenant

au CPAS vivent aujourd'hui pas moins de huit mamans et vingt-cinq enfants. *Nous avons dû quitter Burenville car il y avait vraiment des problèmes, des fuites d'eau un peu partout. Mais il commence à y en avoir ici aussi,* explique Nadine en pointant le plafond rongé par l'humidité.

Cette Congolaise est arrivée en Belgique il y a cinq ans, en danger après que son mari, journaliste, ait été assassiné pour des raisons liées à son métier. *C'est très difficile d'avoir une vie de famille dans ces conditions. Nous n'avons aucun revenu et je n'ai pas le droit de travailler. Nous devons vivre avec la nourriture que nous donne la Croix-Rouge et les dons que nous recevons, parfois grâce à des appels sur Facebook. C'est par ce biais que ses enfants ont pu s'acheter un abonnement de bus, sans lequel il leur serait difficile de se rendre à l'école. Tous sont de bons élèves. Ils ont aussi des copains, mais leur situation extrêmement précaire impose sans cesse ses*

limitations. Si Lilyanna, 12 ans et demi, est ici aujourd'hui, c'est parce qu'elle n'a pas pu accompagner sa classe, partie en Italie. Or, pour qui n'a pas ses papiers, inutile de penser à passer quelque frontière que ce soit, fût-ce dans le cadre d'un voyage scolaire. *Ça me rend triste. À l'école, j'ai quelques copines qui connaissent la situation. Ce qu'elles en pensent ? Elles trouvent ça dégueulasse,* répond la jeune fille du tac au tac. Une de ses amies est même venue loger ici, un jour. *Moi, j'étais gênée qu'elle vienne,* dit Nadine. Lilyanna aura pourtant gain de cause. *Mon amie, ça ne la dérange pas. D'ailleurs, elle veut revenir.*

Les mains liées

Idziel, 17 ans et demi, est l'aîné de la famille. Son truc à lui, c'est le foot. Pour payer sa cotisation annuelle, d'un montant de 300 euros, il lave des voitures. *C'est dur de ne pas pouvoir donner de l'argent à ses enfants, de ne pas pouvoir leur donner ce dont ils ont besoin,* soupire Nadine. Lorsqu'on demande à Lilyanna ce qui lui pèse le plus, la réponse fuse : *faire du shopping avec mes copines.* En guise de shopping, ce sont des bouts de ficelle qu'il faut récolter pendant des mois, pour se payer une paire de baskets, que Lilyanna regarde comme la prunelle de ses yeux.

Malgré la vitalité et la grâce de ses enfants, Nadine n'est pas dupe : il y a des moments de découragement, et parfois de désespoir, qui les saisissent tout à tour – des moments d'angoisse et de chute. *Parfois, c'est très dur. La promiscuité, aussi, est difficile. J'ai un grand garçon à qui je dois demander de se tourner quand ses soeurs reviennent de la douche. Pourvu qu'on puisse la prendre, cette douche, quand on sait qu'il n'y en a qu'une pour l'ensemble du bâtiment. Le seul salut que Nadine imagine ? Une régularisation, qui la sortirait de la marge des marges dans laquelle elle se débat. Je suis veuve. Je dois remplir ce manque pour mes enfants. Mais comment faire ? J'ai deux mains, mais quand on est sans-papiers, c'est comme si elles étaient liées.* À ces mots, son regard semble se perdre à des années-lumière. Lilyanna passe la main dans le dos de sa mère, dans un geste d'apaisement. La vie de famille, ici, ressemble plutôt à la survie.



« Les enfants n'ont pas fait le choix d'émigrer »



« Souvent, l'enfant se demande ce qu'il fait là »

Enfants de réfugiés, enfants de migrants : que reste-t-il de leur enfance lorsque l'exil s'en est mêlé ? Dresser un profil complet du jeune migrant et de sa place dans la famille est impossible. Chaque parcours a ses particularités et tous les cas de figures existent, comme le souligne Alain Clignet, coordinateur Daspa (classes-passerelles pour les primo-arrivants) au campus Saint-Jean à Molenbeek. *Chaque cas est particulier et tout dépend du type de famille, de sa culture, de son origine, de sa situation et du contexte. On voit des familles où les enfants peuvent vivre leur jeunesse 'normalement'. Dans d'autres cas, les parents ont un très faible niveau de français et ont des difficultés à s'insérer. Le jeune aura alors tendance à prendre le rôle de parent, à prendre des responsabilités, à jouer au médiateur dans les administrations, chez le médecin, etc.*

Si la migration bouleverse une vie de famille de différentes façons, un point commun les relie toutes : l'exil. Or l'exil n'est pas perçu de la même manière par les parents et par l'enfant. *Les parents, même s'ils ont été poussés par la guerre, par une menace ou par des besoins économiques, ont malgré tout fait le choix et pris la décision d'émigrer. Les enfants ne font pas ce choix-là et la majorité d'entre eux n'a pas du tout eu envie de venir ici. Forcément, le déchirement est viscéral chez eux. Bien sûr, les parents subissent aussi un déchirement, mais leur ressenti n'est pas le même que celui de leur enfant, explique Alain Clignet.*

Quitter son pays et tous ses repères pour se reconstruire ailleurs est un défi colossal pour la vie de famille et met en question la place de l'enfant dans le cocon familial. Comment ce dernier vit-il l'exil ? S'intègre-t-il plus vite à la nouvelle culture ? Devient-il le parent de ses parents ? Ici, pas de règle générale : chaque histoire raconte sa propre réalité...

Par MARIA-LAETITIA MATTERN

L'exil peut donc avoir chez le jeune de multiples répercussions et, *dans de nombreux cas, le jeune en veut au parent d'avoir pris cette décision-là, ou ne comprend pas ce qu'il fait là* souligne Alain Clignet. Même si cette décision a été prise en premier lieu dans l'intérêt de l'enfant. *Quand, par exemple, les parents décident de quitter leur pays pour des raisons économiques, ils le font parce qu'ils sont conscients qu'il n'y a pas d'espoir dans leur pays, qu'ils viennent non seulement pour trouver du travail mais aussi pour offrir une meilleure éducation et un futur à leurs enfants. Mais à 13 ou 14 ans, le jeune ne réalise pas toujours l'importance de cette décision et regrette bien souvent son pays natal.*

Les drames familiaux sont également inhérents aux situations d'exil et les enfants se retrouvent souvent en Belgique avec un seul de leurs deux parents, lorsque l'un des deux est décédé à cause de la guerre, qu'il y a eu séparation, ou autre. *L'enfant subit alors un déchirement supplémentaire, causé par l'absence de l'un de ses deux parents,* ajoute Alain Clignet.

La mission des écoles et des structures d'accueil est dès lors de soutenir et d'encadrer ces familles que l'exil a bouleversé, de préserver tant que possible l'enfance des jeunes migrants et de leur permettre d'envisager ici une vie qu'ils avaient imaginé là-bas. ◆

“ Pour un réfugié, le droit au regroupement familial n'est pas garanti ”

Caroline Grafé est experte chez Myria. Dans son rapport 2018, le Centre fédéral pour les migrations a opéré un focus particulier sur le regroupement familial, et le droit de vivre en famille. Un droit mis sous pression depuis plusieurs années, suite aux réformes visant à réduire les flux migratoires.

Par GREGOIRE COMHAIRE

Est-il difficile aujourd'hui, de vivre en famille lorsqu'on est un enfant migrant ?



Le regroupement familial représente 43% des visas long séjour accordés par la Belgique (50.928 titres de séjours délivrés pour des raisons liées à la famille en 2016 NDLR). C'est le premier motif d'immigration vers la Belgique, même si de nombreuses histoires différentes se cachent derrière ces chiffres. Il y a des gens qui cherchent à rejoindre leur conjoint belge, il y a des familles séparées par la guerre qui veulent se réunir, des parents qui veulent rejoindre leurs enfants... Les enfants sont très concernés par

le regroupement familial puisque deux tiers des titres de séjour décernés dans le cadre d'une procédure de regroupement familial concernent des mineurs. Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont durci les critères pour pouvoir accéder à ce droit. Les procédures se sont considérablement complexifiées.

Pourquoi un tel durcissement ? Les différentes réformes visaient à réduire l'immigration pour raisons familiales. Mais quand on parle de regroupement familial, il faut d'abord distinguer les demandes pour rejoindre un citoyen belge et celles pour rejoindre un citoyen d'un pays tiers. Depuis la réforme de 2011, les personnes souhaitant rejoindre un citoyen belge doivent désormais présenter des garanties en matière de logement, de revenus et d'assurance. Les personnes qui souhaitent rejoindre un ressortissant d'un pays tiers devaient déjà présenter ces garanties. Mais il faut noter que les bénéficiaires de la protection internationale (asile

ou protection subsidiaire) sont exemptés de cette obligation si la demande de regroupement familial a lieu dans la première année qui suit l'octroi du statut.

« Même quand le visa est finalement octroyé, les familles restent séparées pendant des années »

Les familles bénéficiaires de la protection internationale sont donc favorisées ? En un sens oui, mais ce n'est pas pour cela que la procédure de regroupement familial est facile. Sauf exception, les demandes de visas doivent toujours se faire auprès du poste diplomatique belge où se trouve le demandeur, et elles doivent comporter de nombreux documents qu'il n'est pas toujours facile d'apporter. Pour certains pays – notamment la Guinée, la Somalie ou l'Afghanistan – le taux de refus est très élevé parce qu'il est difficile d'établir la validité des documents fournis, notamment pour les certificats de naissance.

Et pour les autres pays, c'est plus simple ?

Dans tous les cas de figure, les délais de traitement sont longs : 6 à 9 mois minimum. Et le moindre document manquant peut tout rallonger, voire obliger à tout reprendre à zéro. Depuis plusieurs années, l'Office des étrangers croule sous les demandes. Il est devenu très difficile, voire impossible d'obtenir un contact direct, au téléphone, avec quelqu'un. Dans les postes diplomatiques belges, à l'étranger, on sous-traite de plus en plus souvent les dossiers de demandes de visa à des sociétés privées. Là aussi, les prestataires extérieurs ont tendance à traiter les dossiers de manière plus stricte et plus formelle qu'un fonctionnaire belge. Sans contact humain, les procédures se trouvent davantage rallongées et complexifiées. Même quand le visa est octroyé, in fine, les familles restent souvent séparées pendant de longues durées.

Pas sûr, donc, qu'un réfugié reconnu pourra automatiquement faire venir sa famille pour le rejoindre en Belgique ?

Myria estime que la protection internationale perd toute son efficacité dès lors que le droit de vivre en famille du bénéficiaire n'est pas garanti en même temps. Il y a malheureusement de nombreux cas où le bénéficiaire est contraint de choisir de facto entre une protection en Belgique et la réunion avec les membres de sa famille.

Comment peut-on expliquer cela ?

Les bénéficiaires de la protection internationale sont très souvent dans l'impossibilité d'obtenir des documents officiels dans le cadre d'une procédure de regroupement familial. Cela s'explique notamment en raison

“ Le moindre document manquant peut obliger à tout reprendre à zéro ”

du risque personnel auquel ils s'exposent en prenant contact avec leurs propres autorités.

Que peut-on faire pour remédier à cette situation ?

Dans le cas d'un enfant qui veut retrouver ses parents, par exemple, il faut pouvoir prouver le lien de parenté. Ce lien doit se prouver par le biais de documents officiels. Mais en l'absence de tels documents, il faut pouvoir se baser sur d'autres preuves valables. Des enquêtes individuelles doivent pouvoir être effectuées au cas par cas. On peut avoir recours à des tests ADN... Dans ses lignes directrices, la Commission européenne fournit un faisceau de preuves assez vastes aux autorités, avec le recours – notamment – aux entretiens avec d'autres membres de la famille. Myria recommande aux autorités d'adopter une attitude plus flexible envers ces « autres preuves valables ». ♦

Vivre en famille est souvent un vrai parcours du combattant pour un réfugié.

